

[DOSSIER DE PRESSE

ÉRADIQUER LE CANCER DU COL DE L'UTÉRUS : UNE PRIORITÉ DE SANTÉ PUBLIQUE

14^e semaine européenne de prévention
du cancer du col de l'utérus

Le cancer du col de l'utérus, attribuable dans presque 100 % des cas à une **infection à Papillomavirus Humains** transmise par voie sexuelle, peut être évité grâce à l'action complémentaire de la vaccination contre les HPV (des jeunes filles et jeunes garçons) et par le dépistage par frottis tous les 3 ans pour les femmes de 25 à 65 ans.

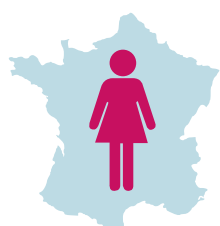
À l'occasion de la **14^e semaine européenne du cancer du col de l'utérus**, qui se déroulera **du 27 janvier au 1^{er} février 2020**, la CPAM de la Sarthe, le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers et le Conseil Départemental de l'Ordre des Sages-Femmes de la Sarthe souhaitent prendre la parole sur ce cancer, qui grâce aux solutions de prévention, pourrait disparaître.

Pendant le taux de dépistage est encore insuffisant en France et dans notre département : seules **58,5% des femmes de 25 à 65 ans** effectuent un frottis de dépistage **tous les 3 ans**.

Un programme national de dépistage organisé est en cours de déploiement sur l'ensemble du territoire. Il a pour objectif d'augmenter la couverture du dépistage pour atteindre **80 %**, de réduire les inégalités d'accès à ce dépistage et de diminuer de 30 % l'incidence et la mortalité par cancer du col de l'utérus à 10 ans¹.

QUELQUES CHIFFRES

➤ Incidence et mortalité en 2018²



Le cancer du col de l'utérus est le

12^e cancer

le plus fréquent chez la femme en France

2 920

nouveaux cas
ont été recensés en 2018

1 117 décès

En 2018, **40%** des cas ont été diagnostiqués chez des femmes de moins de 50 ans, l'âge médian au diagnostic était de 53 ans et l'incidence la plus élevée était observée chez les femmes âgées de 45 à 49 ans (18,0 pour 100 000 PA)³

¹ Le taux de mortalité des personnes 10 ans après avoir déclaré un cancer du col de l'utérus.

² Source : Santé Publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/cancers/cancer-du-col-de-l-uterus/donnees/#tabs>

³ Source : BEH – Bulletin épidémiologique hebdomadaire 17/09/19 - Prévention du cancer du col de l'utérus

➤ Une couverture vaccinale par le vaccin HPV encore très insuffisante en France et en Sarthe



> En 2018, en France,

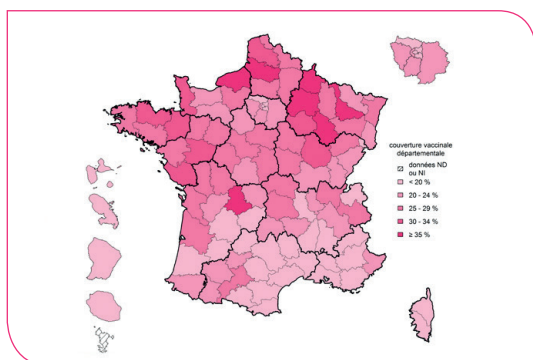
24% des jeunes filles de 16 ans étaient vaccinées contre le HPV.



> En 2018, en Sarthe,

29% des jeunes filles de 16 ans étaient vaccinées contre le HPV.

Couverture vaccinale HPV "schéma complet" à 16 ans par département



Source : SNDS-DCIR. Traitement : Santé Publique France

Couvertures vaccinales (%) départementales "Papillomavirus Humains 1 dose" à l'âge de 15 ans et "2 doses" à l'âge de 16 ans, Pays-de-la-Loire et France, cohortes de naissance 2003 et 2002.

Départements	Papillomavirus	
	Nées en 2003 1 dose	Nées en 2002 2 doses
44 - Loire-Atlantique	33	28
49 - Maine-et-Loire	39	32
53 - Mayenne	35	25
72 - Sarthe	38	29
85 - Vendée	38	33
Pays-de-la-Loire	36	30
France entière	29	24

➤ Le dépistage par frottis insuffisamment utilisé

Taux de participation au frottis cervico-utérin selon le SNIRAM - Période de 3 années 2015-2017 :



> En Sarthe,

58,7%



> En Pays-de-la-Loire,

59,5%



> En France,

58,7%

Couverture du dépistage attendu par le plan cancer 2014-2019 : **80%**

> Et POURTANT...

selon l'Institut National du Cancer

90% des cancers

pourraient être évités grâce au dépistage.

DÉPISTER ET VACCINER : MIEUX PRÉVENIR ET MIEUX TRAITER

➤ Un cancer attribuable au virus HPV transmis par contact sexuel

Le cancer du col de l'utérus est attribuable dans près de 100 % des cas à une infection persistante par un Papillomavirus Humain (HPV) à haut-risque, infection très fréquente, transmissible par **contact sexuel** avec ou sans pénétration. Le préservatif ne permet pas de s'en protéger complètement. Il s'agit d'un virus présent sur les tissus et les muqueuses.

En général, le corps parvient à éliminer l'infection due aux HPV. Toutefois, dans certains cas, cette infection persiste au niveau du col de l'utérus. Elle provoque alors des lésions qui, si elles ne sont pas traitées, peuvent évoluer vers un cancer 10 à 15 ans après leur apparition.

L'infection par un HPV est **très fréquente** et la majorité des hommes et des femmes sexuellement actifs rencontrent au moins une fois un papillomavirus au cours de leur vie. Ainsi, on estime qu'environ 8 femmes sur 10 sont exposées à ces virus au cours de leur vie. Dans 60 % des cas, l'infection a lieu au **début de la vie sexuelle**.

Une infection persistante par un HPV à haut-risque est une condition nécessaire mais non suffisante au développement du cancer du col de l'utérus. D'autres **facteurs de risque** peuvent agir de concert avec le HPV : tabac, infection par le VIH, utilisation à long terme de contraceptifs oraux, multiparité (qui a accouché plusieurs fois).



8 femmes sur 10
sont exposées au Papillomavirus
au cours de leur vie

➤ Un cancer évitable, probablement éradicable

Le cancer du col de l'utérus peut être évité grâce à deux solutions de prévention très efficaces :



Le frottis de dépistage

La vaccination ne protège pas contre tous les HPV liés au cancer du col de l'utérus. C'est la raison pour laquelle le dépistage par frottis doit être réalisé tous les **trois ans pour les femmes de 25 ans à 65 ans, après deux frottis normaux à un an d'intervalle**, que l'on soit vaccinée ou non.

Cet examen permet de **détecter des lésions précancéreuses** et de les traiter avant qu'elles ne se transforment en cancer. Le dépistage n'est pas recommandé avant 25 ans, car l'infection par le HPV est si fréquente chez les adolescentes et les jeunes femmes qu'il y a un risque de surdiagnostic et donc de traiter inutilement.

ENTRE 25
ET 65 ANS
UN FROTTIS
TOUS LES
3 ANS C'EST
IMPORTANT

Qui peut réaliser un frottis ?

Contrairement aux idées reçues, ce n'est pas uniquement le gynécologue comme nous avons tendance à le penser. D'autres professions de santé peuvent réaliser un frottis de dépistage ce qui facilite l'accès à cet examen :

- > un **médecin généraliste** au cours d'une consultation ;
- > une **sage-femme**, soit dans le suivi de grossesse, soit lors d'une consultation de contraception et de suivi gynécologique de prévention ;
- > dans les **centres d'examens de santé de l'Assurance Maladie** ou dans les centres mutualistes (lors des bilans de santé)
- > dans un **laboratoire**, sur prescription médicale, si un médecin est présent.

La prise en charge de l'Assurance Maladie

Depuis 2018, l'examen cytopathologique du frottis de dépistage est **pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie**, sans avance de frais, sur présentation du bon de prise en charge, envoyé par courrier par le Centre de Dépistage aux personnes ciblées (frottis datant de plus de 3 ans). Hors dépistage organisé, le remboursement s'effectue dans les règles habituelles à savoir **70 % par l'Assurance Maladie et 30 % par la complémentaire santé**.



Le vaccin anti HPV

La vaccination protège d'environ **90%** des Papillomavirus Humains (HPV) responsables des cancers du col de l'utérus.

Les jeunes filles mais pas uniquement...

La vaccination contre les infections à Papillomavirus Humains (HPV) est recommandée pour toutes les jeunes filles de **11 à 14 ans**. Praticué avant le début de la vie sexuelle, son efficacité est proche de 100 % pour empêcher l'infection par les HPV inclus dans le vaccin. Par ailleurs, dans le cadre du rattrapage vaccinal, la vaccination est aussi possible pour les **jeunes filles de 15 à 19 ans**. Deux ou trois injections sont nécessaires selon l'âge.

Nouveau en 2020 ; les hommes aussi !

Annoncé le 16 décembre 2019 et en s'appuyant sur l'avis de la Haute Autorité de Santé (HAS), Agnès Buzyn souhaite que les garçons de 11 à 14 ans soient également vaccinés contre le Papillomavirus Humain dès l'été 2020, lorsque la prise en charge par l'Assurance Maladie sera possible. La vaccination était déjà recommandée jusqu'à 26 ans pour les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes.

Une telle évolution «*permettrait, sous réserve d'une couverture vaccinale suffisante, de freiner la transmission [du virus] au sein de la population générale. Il s'agirait ainsi de mieux protéger les garçons et les hommes, quelle que soit leur orientation sexuelle, mais aussi de mieux protéger les filles et les femmes non vaccinées*», estime la HAS⁴.

En effet, contrairement aux idées reçues, le virus HPV touche aussi les hommes. Il peut être à l'origine de cancers de la sphère ORL (gorge, bouche), de l'anus ou du pénis.

La vaccination est déjà proposée aux deux sexes dans près de la moitié des pays européens.

⁴ Source : https://www.lemonde.fr/sciences/article/2019/12/23/la-vaccination-contre-le-hpv-sera-etendue-aux-garcons_6023895_1650684.html

Comment se faire vacciner ?

La plupart du temps le vaccin est prescrit par le médecin traitant, le médecin de famille de l'enfant. La vaccination peut être réalisée par un médecin, un infirmier (sur prescription médicale), une sage-femme libérale (celle de la maman), à l'hôpital, dans un centre gratuit d'information de dépistage et de diagnostic, un centre de planification familiale et certains centres de vaccination publics.

La prise en charge par l'Assurance Maladie

La prescription et l'injection du vaccin sont **pris en charge à 65 % par l'Assurance Maladie** et le montant restant est remboursé par la complémentaire santé.

Et pourtant... un vaccin pas si automatique

La **couverture vaccinale est très faible** : une jeune fille sur quatre est correctement vaccinée. En 2018, la couverture vaccinale anti-HPV chez les jeunes filles de 16 ans était de **24 % en France**. Les raisons : les réticences face à la vaccination et une méconnaissance de la recommandation vaccinale pour les jeunes adolescents. La sensibilisation de la population et des professionnels de santé est donc une priorité pour l'Assurance Maladie. Même après la vaccination il reste indispensable de se faire dépister régulièrement.

UNE INFECTION RESPONSABLE DE PLUSIEURS CANCERS

Le nombre de cancers liés à l'infection par les HPV en 2015 en France est estimé à plus de 6 300, dont 2/3 chez la femme et 1/3 chez l'homme.



2 900 cancers du col de l'utérus

1 100 cancers de l'anus

400 cancers de l'oropharynx, cavité orale et du larynx

200 cancers de la vulve et du vagin



1 360 cancers de l'oropharynx, cavité orale et du larynx

360 cancers de l'anus et du pénis

DES MESURES DE PRÉVENTION RENFORCÉES DEPUIS 2018

➤ Le dépistage du cancer du col de l'utérus rentre dans le programme de dépistage "organisé"

Un programme de dépistage organisé du cancer du col de l'utérus a été mis en place en 2018. Il s'agit de reprendre la méthode des dépistages du cancer du sein et du cancer du colorectal où les personnes concernées, selon leur âge, reçoivent un courrier d'invitation pour effectuer une **mammographie de dépistage et/ou un test de dépistage de selles**, accompagné d'un bon de **prise en charge à 100 %** de l'Assurance Maladie.

Pour le dépistage du cancer du col de l'utérus, les modalités d'envoi des courriers sont différentes : les courriers sont adressés aux femmes qui ne se font pas dépister tous les 3 ans. C'est un dépistage plus ciblé. Les autres sont encouragées à maintenir leur suivi.

Jusqu'à la mise en place du programme organisé, le dépistage du cancer du col de l'utérus était avant tout un **dépistage spontané** (appelé aussi dépistage individuel), c'est-à-dire qu'il était réalisé à la demande du médecin dans le cadre de la relation médecin/patient ou parfois à l'initiative de la femme. Ce dépistage organisé va ainsi permettre de réduire les inégalités de santé.

Dépistage organisé : quels avantages pour l'assurée ?

- ➊ Le remboursement à **100% de l'analyse du frottis de dépistage** sur présentation du bon de prise en charge du courrier ciblé. Un courrier de rattrapage est aussis envoyé si le suivi d'un frottis pathologique n'est pas assuré.
- ➋ Le rappel automatique de l'échéance de l'examen.
- ➌ Un meilleur suivi global et individuel avec le **Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC)**
- ➍ La réduction de l'incidence et du nombre de décès par cancer du col de l'utérus en atteignant 80% de taux de dépistage dans la population cible et en rendant le dépistage plus facilement accessible aux populations vulnérables et/ou les plus éloignées du système de santé.

➤ La création des centres régionaux de coordination des dépistages

La mise en œuvre opérationnelle du programme de dépistage organisé est confiée aux Centres Régionaux de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC). Ces centres sont chargés à l'échelle de la région de l'organisation des programmes de dépistage organisés, en appui et financement des Agences Régionales de Santé (ARS) et de l'Assurance Maladie.

En **Pays de la Loire**, le CRCDC, dont le siège social est à Angers, regroupe les **5 associations départementales**. L'antenne de la Sarthe au Mans (anciennement GEMS pour la Sarthe) continue son activité des dépistages organisés du cancer du sein, colorectal et du col de l'utérus. L'objectif est de poursuivre l'amélioration de la qualité du dépistage organisé en augmentant le taux de participation des ligériens au dépistage organisé et en développant une politique "d'aller vers" pour lutter contre les inégalités sociales de santé.

**DÉPISTAGE
DESCANCERS**
Centre de coordination
Pays de la Loire

➤ Le vaccin HPV est recommandé pour les garçons

Les filles ne seront désormais plus les seules à se voir recommander le vaccin contre les Papillomavirus Humains (HPV). Le lundi 16 décembre 2019, le ministère de la Santé, avec une recommandation de la Haute Autorité de Santé (HAS), a en effet annoncé que ce vaccin sera aussi conseillé aux garçons de 11 à 14 ans. Sexuellement transmissibles ces virus infectent la peau et les muqueuses et peuvent être responsables de cancers du col de l'utérus, de la vulve, du vagin, mais aussi du pénis, de l'anus ou des voies aérodigestives supérieures (bouche et gorge). Dans les prochains mois, le vaccin pour les jeunes garçons deviendra remboursable par l'Assurance Maladie.

EN RÉSUMÉ

LE TEST DE DÉPISTAGE

Le test de dépistage cervico-utérin permet de détecter des lésions cancéreuses, ou précancéreuses avant qu'elles n'évoluent en cancer du col de l'utérus.

POUR QUI ?

 **17** millions de femmes

de **25 à 65** ans

- même ménopausées
- même en l'absence de rapports sexuels
- vaccinées ou non contre les papillomavirus humains (HPV)

QUAND ?

Tous les **3 ans** > après 2 premiers tests normaux à **1 an** d'intervalle

COMMENT ?

Prendre rendez-vous

 **AVEC :**

- UN GYNÉCOLOGUE
- OU
- UN MÉDECIN GÉNÉRALISTE
- OU
- UNE SAGE-FEMME

 **ou dans un centre réalisant le dépistage :**

- UN CENTRE DE SANTÉ
- OU
- UN CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE
- OU
- UN LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE
- OU
- UN HÔPITAL

Grâce au test de dépistage, 90 % des cancers du col de l'utérus peuvent être évités

» CONTACTS PRESSE

Pour toutes demandes, merci de contacter :

Charlotte Fournier

Chargée de communication
Assurance Maladie de la Sarthe
02.43.50.74.26
charlotte.fournier@assurance-maladie.fr

Sylvain Trottier

Responsable Département Communication
Assurance Maladie de la Sarthe
02.43.50.74.08
sylvain.trottier@assurance-maladie.fr

 CPAM de la Sarthe  @CPAM_72